



Rupture conventionnelle et jurisprudence affaire c-116/08

Par **GRIVAT**, le **05/11/2012** à **15:56**

Bonjour,

Je souhaite savoir si la jurisprudence liée à l'affaire C116/08 s'applique en cas de rupture conventionnelle intervenant durant un congé parental à temps partiel.

En clair dans mon cas, l'indemnité de rupture conventionnelle est-elle calculée sur le salaire à 80% ou sur le salaire ramené à 100% ?

Merci pour votre aide.